

Pièces à fournir

- Photocopie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile au nom du demandeur, datant de moins de trois mois
Facture ou contrat d'électricité ou de gaz ou dernier avis d'imposition...
- Attestation des parents si le justificatif n'est pas au nom du demandeur
- Justificatifs financiers de l'ensemble des dépenses engagées
Devis, factures...
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Relevé d'identité bancaire

Dates à noter

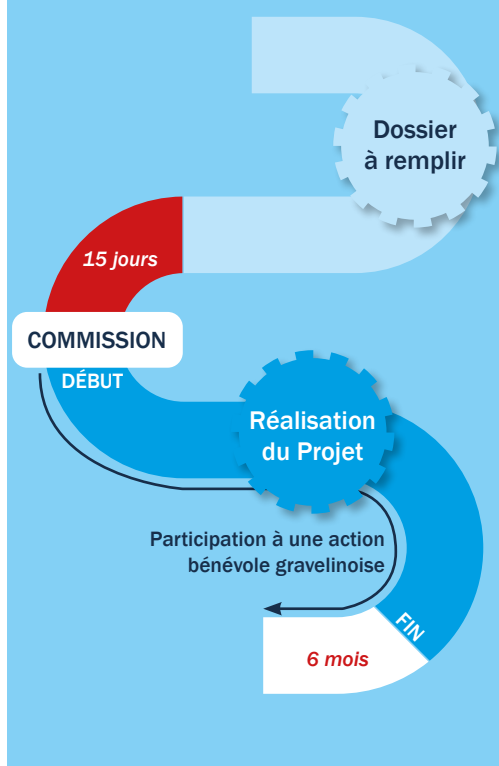
Les dates de commission ont été arrêtées et ne pourront être modifiées sauf sur décision des membres et du Président de la Commission.

Les commissions ont lieu à **17h45 à la Maison des Associations et du Citoyen**, rue Léon Blum.

Mardi 7 janvier 2025
Mardi 4 février 2025
Mardi 4 mars 2025
Mardi 1^{er} avril 2025
Mardi 6 mai 2025
Mardi 3 juin 2025
Mardi 1^{er} juillet 2025
Mardi 2 septembre 2025
Mardi 7 octobre 2025
Mardi 4 novembre 2025
Mardi 2 décembre 2025

Rappel

Avant toute démarche, il est indispensable de prendre rdv à la Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Le dossier de demande de financement **doit être rendu complet au minimum 15 jours** avant la date de la commission qui précède le début du projet.



La Ville de Gravelines aide les gravelinois de 12 à 25 ans à financer et réaliser leurs projets grâce au FIJ.

Contact

Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
Rue Léon Blum - BP 204 - 59820 Gravelines

03 28 23 59 06

directionenfanceetjeunesse@ville-gravelines.fr

[f](#) Gravelines Enfance et Jeunesse [i](#) gravelines_jeunesse



Gravelines

Contact

Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
Rue Léon Blum - BP 204 - 59820 Gravelines

03 28 23 59 06

directionenfanceetjeunesse@ville-gravelines.fr

[f](#) Gravelines Enfance et Jeunesse

[i](#) gravelines_jeunesse

Le FIJ soutient des initiatives non économiques, sur dossier argumenté avec pièces justificatives, soumis à une commission.

Détails et montants attribués selon les projets

Voyages et projets scolaires

> Lycéen justifiant de son implication dans l'organisation du projet
Montant max. : 50€/personne

Voyages et départ autonome

Montant max. : 100€/personne

Voyages et stage d'étude

Montant max. en fonction du lieu de stage (+100 km) et/ou de sa durée :
 - 3 mois : 300€
 Entre 3 et 6 mois : 500€ / + 6 mois : 800€

Convocation à une offre de stage

Montant max. pour se rendre à la convocation : 100€/personne

Actions et voyages humanitaires et à l'étranger

Montant max. : 400€/personne

Stages et projets sportifs

> Gravelinois licencié en club justifiant de son implication dans l'organisation du projet (constatée par la commission d'attribution)

Formations

BAFA, BAFD, BSR, PSC1, BNSSA, Permis rivière/mer
(autres formations possibles sur accord de la Commission)

Conditions techniques, financières et humaines



Critères

- > Etre Gravelinois de 12 et 25 ans
- > Monter le projet seul ou à plusieurs

Contribution personnelle

- > Apport ou auto-financement : minimum 35% du budget

Autonomie du projet

- > Autonomie préférable et à justifier lors du montage



Attention

- > 1 projet par an et par personne
 Sauf formation : 2 par an

Non éligible au financement

- > Projets initiés et/ou pilotés par une Institution
- > Structure déjà financée par la Ville
- > Frais liés à la mise à disposition d'un animateur
- > Un même projet sportif 2 années de suite

A savoir

Les techniciens de la Direction Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et du Pôle Jeunesse d'Atouts Ville sont présents à chaque étapes de montage du projet.

La commission étudiera chacune des demandes qui lui sera présentée et sera **seule juge du montant alloué** en cas d'accord. **Elle favorisera l'esprit d'initiatives** dans l'intérêt général et ce, au travers de projets originaux et autonomes.

Composition de la commission

- L'Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à l'Insertion des jeunes 16/25 ans
- Un Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse
- Le Président d'Atouts Ville
- Un représentant d'Atouts Ville
- Un représentant de la Mission Locale
- Un représentant de l'Association AGIR
- Un représentant non élu de la Commission « Jeunesse, Devoir de Mémoire & Insertion Professionnelle »
- Un jeune usager de la Direction Enfance & Jeunesse

Etapes du projet

